

**CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration**

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 13 Votants : 14 Résultat du vote : unanimité

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames : Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Pauline SEIHLAN, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

**Procurations** : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE

**Excusés : - Absents** : Mme Nicole BETTULA, M. Fernand MORA, Thierry DELBREIL.

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n° 6 : CFU 2025**

Madame Colette VERDOUX, Vice-Présidente informe l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu l'état des restes à réaliser,

Il est proposé au Conseil D'Administration d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du CCAS défini comme suit :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		234 060.44	70 761.59		70 761.59	234 060.44
Opération de l'exercice	739 106 .77	921 905.15	295 812.75	178 149.62	1 034 919.52	1 100 054.77
<b>TOTAUX</b>	<b>739 106.77</b>	<b>1 155 965.59</b>	<b>366 574.34</b>	<b>178 149.62</b>	<b>1 105 681.11</b>	<b>1 334 115.21</b>
Résultats de clôture		416 858.82	188 424.72			228 434.10
Restes à réaliser			14 337.00		14 337.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>739 106.77</b>	<b>1 155 965.59</b>	<b>380 911.34</b>	<b>178 149.62</b>	<b>1 120 018.11</b>	<b>1 334 115.21</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>416 858.82</b>	<b>202 761.72</b>			<b>214 097.10</b>

**AR Prefecture**

082-268201050-20260422-CFU2025CCAS-BF  
Reçu le 24/04/2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil d'Administration,

Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025.

Adopte le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Lafrançaise.

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

*La Vice-Présidente,*

*Colette VERDOUX*

*La Secrétaire de Séance*

*Emmanuelle ANTICH*

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fi>)

